

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville de Dijon - Renouvellement

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de la circulaire du 20 mars 2013, la Ville de Dijon a mis œuvre, en 2013 et 2016, en lien avec les Services départementaux de l'Éducation Nationale, la Direction départementale déléguée de la Cohésion sociale et la Caisse d'Allocations Familiales, un Projet éducatif de territoire organisant la semaine scolaire sur 9 demi-journées et laissant place, quatre soirs par semaine, de 16 h 05 à 16 h 50, au temps d'activités périscolaires.

Le Projet éducatif de territoire signé en 2016 arrive à échéance à la fin de l'année scolaire. Il convient donc de le renouveler, pour une durée de 3 ans (durée légale instituée par la réglementation), afin d'une part de déterminer de manière concertée avec les partenaires institutionnels les axes éducatifs prioritaires, et d'autre part, de permettre à la Ville de percevoir les aides financières de la Caisse d'allocations familiales.

S'appuyant sur les ressources éducatives locales, ce projet déclinait les objectifs du Projet Éducatif Global de la Ville par une organisation des temps de loisirs avant et après l'école adaptée aux rythmes et besoins de l'enfant et visant à favoriser l'accès de tous les enfants, y compris des enfants à besoins éducatifs particuliers, à des contenus de loisirs éducatifs variés et de qualité.

A travers ce document, les services de l'État et la Ville se sont ainsi engagés à garantir une haute qualité éducative sur les temps périscolaires, le Contrat Enfance Jeunesse structurant par ailleurs la collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir des objectifs suivants :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au regard du bilan des actions engagées entre 2016 et 2019, il a été convenu, avec les différents acteurs concernés, de consolider les actions en faveur de la continuité éducative donc de poursuivre le travail sur des objectifs identiques, à savoir :

- le développement d'actions complémentaires dans les champs de l'éducation à la citoyenneté,
- la mise en cohérence sur les temps scolaires comme périscolaires et extrascolaires de l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers (enfants en situation de handicap, enfants en difficulté éducative et/ou sociale ou avec des problématiques de comportements inappropriés en collectivité),
- l'accès des élèves qui en ont besoin au dispositif d'aide à la scolarité le plus adapté.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet éducatif de territoire tel qu'annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

2 - m'autoriser à signer le Projet Éducatif Territorial de Dijon définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ